

Poitiers, le 25 février 2021

UNIVERSITE DE POITIERS
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
ARRETE MODIFICATIF PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES

La présidente de l'Université de Poitiers, Virginie LAVAL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux CHSCT dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (JORF du 26 avril 2012) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'article 74 des statuts de l'Université relatif à la composition du CHSCT ;

Vu l'arrêté en date du 12 décembre 2019 portant composition du CHSCT ;

Considérant la circulaire DGAFP B9 du 9 août 2011 relative à l'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifiée par la circulaire DGAFP B9 du 9 novembre 2011 ;

Vu la délibération n° CA-30-11-2020-01 en date du 30 novembre 2020 portant élection de Mme Virginie LAVAL à la présidence de l'université ;

Vu la délibération n° CA-08-12-2020-02 en date du 8 décembre 2020 portant désignation de M. Laurent-Emmanuel BRIZZI en tant que Vice-président Vie de campus et patrimoine ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2018 portant nomination de Monsieur Gilles MIRAMBEAU en qualité de Directeur général des services, à compter du 15 mai 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 30 août 2018 portant nomination de Monsieur Nicolas BOISTAY en qualité de Directeur général des services adjoint et de Directeur des Ressources Humaines et de la Relation Sociale, à compter du 1er septembre 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés au CHSCT de l'Université de Poitiers créé auprès de la Présidente de l'Université de Poitiers :

- La Présidente, Mme Virginie LAVAL ;
- Le Directeur général des services, M. Gilles MIRAMBEAU ;
- Le Directeur des ressources humaines et de la relation sociale, M. Nicolas BOISTAY ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, le CHSCT est de plein droit présidé par le Vice-président Vie de campus et patrimoine, chargé des questions d'hygiène et de sécurité, M. Laurent-Emmanuel BRIZZI.

Lors de chaque réunion du comité, la présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. La convocation en fait expressément mention.

Le médecin de prévention assiste aux séances du CHSCT.

Le responsable du Service Hygiène et Sécurité, ou son représentant qu'il désigne, assiste aux séances du CHSCT et assure le secrétariat administratif du Comité.

Article 3

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT de l'Université de Poitiers créé auprès de la Présidente de l'Université de Poitiers :

	En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
SGEN CFDT	Yannis DELMAS	Hélène GUILLEMIN
FSU	Valentine DREVET-BENATTI	Didier BLAZQUEZ
	Françoise LADJADJ	Véronique LEROY
CGT FERC Sup	Valérie LEFEUVRE	Claude LAFOREST
UNSA	Frédéric BAUDON	Benoit PORCHERON
SNPTES	Sandra MIRVAL	Éric MALLECOT
	Thierry DEGENNE	Karine CORRE

Article 4

Le mandat des membres du CHSCT est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Article 5

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur au jour de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers. La Présidente et le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à Poitiers, le 25 février 2021

Virginie LAVAL
La Présidente de l'Université

